



→ Les 10 appartements proposés et réservés par Grandchamp, se situent à 10 minutes maximum de vélo de la prépa:

→ Les appartements **meublés** sont d'une surface allant d'environ 17 à 23 m², pour un loyer compris entre 500 et 600 euros par mois. L'attribution d'un appartement précis à chaque étudiant inscrit sera effectuée de manière aléatoire.

→ Ces appartements sont **éligibles aux APL** (pour l'année 2023-2024, les APL ont été d'un montant de 206 euros par mois pour les non-boursiers, et de 270 euros par mois pour les boursiers).



→ Au loyer comprenant les charges forfaitisées, s'ajouteront :

- Les factures d'électricité (pour le chauffage de l'appartement et la consommation individuelle d'eau chaude)
- L'abonnement éventuel à une box internet
- Le contrat d'assurance multirisque habitation
- Les frais de dossier demandés par le bailleur (95 euros pour l'année en 2023-2024)
- Un dépôt de garantie d'un montant équivalent à 1 mois de loyer, restituable lors du départ

→ Le versement des loyers, déduction faite des APL*, sera effectué à le bailleur, qui établira une quittance.

→ Tout étudiant validant définitivement un vœu dans la procédure Parcoursup, en formule Internat, s'engage à :

- Renseigner le dossier de logement en ligne demandé par le bailleur, dans un délai de 24 heures
- Signer le contrat de location **dans les 72 heures suivant la validation du vœu** (si ce délai n'est pas respecté, l'étudiant perd sa place à l'internat et, de fait, sa place à Notre-Dame du Grandchamp)
- Accepter et respecter le règlement intérieur de la résidence établi par le bailleur

*les APL seront versées directement au bailleur